

<https://enseignants.se-unsa.org/Familles-de-metiers-les-CPC-au-travail>



Familles de métiers : les CPC au travail

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : jeudi 13 décembre 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Trois de nos collègues représentant le SE-Unsa lors des CPC (Commission Professionnelle consultative) ont participé à des réunions dont un des points de l'ordre du jour était « les familles de métiers ».

Les 3 familles de métiers ciblées sont :

- Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- Métiers de la relation client

En début de séance, Le ministère a rappelé ses motivations pour la création des familles des métiers :

- Offrir une plus grande clarté sur les parcours avec des intitulés plus compréhensibles pour les lycéens au moment de faire un choix au collège.
- Découvrir plusieurs filières professionnelles de manière plus approfondie
- Acquérir en seconde des compétences professionnelles communes aux différentes spécialités de la famille.
- Donner un temps, en l'occurrence l'année de seconde, au lycéen afin qu'il puisse affirmer progressivement son choix

Les objectifs

En ce qui concerne la famille « **Métiers de la relation client** » :

L'objectif de la famille de métiers est d'identifier un socle de compétences, favoriser la réversibilité du choix élève opéré au collège, repenser sur la base des référentiels actuels les progressions et les séquences pédagogiques des 3 spécialités que l'on retrouve en 2nde : commerce, accueil et vente.

En ce qui concerne la famille « **Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique** »

L'objectif est de faire disparaître les frontières entre le « back office » et le « front office » (relations directes clients différentes de celle qui ne sont pas contact avec les clients). Les compétences relationnelles seront à développer partout. Les aléas et les contretemps sont gérés sur le back office (par ceux qui sont en retrait).

L'objectif est clairement pédagogique. Il s'agit de mettre en évidence l'interdépendance entre ces trois métiers.

En ce qui concerne la famille « **Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics** »

L'objectif est d'élargir les champs de compétences avant de rentrer dans le vif du sujet. Cela devra permettre à l'élève de découvrir d'autres horizons professionnels qu'il n'avait pas soupçonnés lors de l'année de 3ème. . Lui donner une année de plus afin qu'il puisse mieux choisir son orientation professionnelle.

La méthode

Elle est commune aux différentes familles et consiste :

- à retrouver les points communs aux différents métiers qui composent les familles, parmi les référentiels.
- à proposer des situations professionnelles en seconde en montrant l'interdépendance entre les différentes filières
- à faire choisir sa spécialité définitive avant l'entrée en 1ère.
- à mettre à disposition une méthodologie d'élaboration des ressources pédagogiques pour la 2nde Métiers.

Pour l'ensemble des 3 futures familles de métiers il n'y aura pas de modifications des référentiels.

En aucun cas, selon le représentant du ministère, il n'y aura de fusion de spécialités. La réforme ne concerne que le cadre de l'enseignement scolaire.

C'est dans les catalogues de l'Onisep que seront proposées les familles de métiers.

Un parcours « Magistère » sera prévu afin de former et d'accompagner les enseignants.

L'instauration de ces familles de métiers ne doit pas dé-professionnaliser la seconde. Elle peut permettre à certain.e.s lycéen.ne.s d'avoir un aperçu de l'offre des métiers plus large. L'accompagnement personnalisé au choix d'orientation devrait l'aider tout au long de la première année pour peaufiner son projet professionnel. Il faudra cependant veiller à ce que la filière choisie lui soit bien accordée à la fin de la seconde. Sinon les familles ne comprendraient pas qu'on leur fasse choisir une famille de métiers sans avoir la sécurité d'une orientation voulue au moment du passage en première. Cette sécurité dépendra étroitement de la carte des formations et de l'aide à la mobilité vers un autre lycée si nécessaire. C'est bien la liberté de choisir son avenir professionnel qui avait été mise en avant dans la réforme par le ministre! Existera-t-elle réellement ou ne sera-t-elle qu'un slogan ministériel ?